

**Les 2 heures supplémentaires
hebdomadaires dues seront payées !**


SNUDI FO Haute-Garonne
www.snudifo31.com
snudi.fo31@gmail.com
93, bd de Suisse 31200 Toulouse
Tél 05.61.47.89.55
Fax 09.59.86.78.22

**Compte-rendu de l'audience des enseignants
de l'IMpro Lamarck auprès de l'IA**

Pour le SNUDI FO, Tarroux J-Claude accompagnait la délégation des enseignants de l'IMpro Lamarck

Pour le DASEN : Willhelm Frédéric, Detchard Frédéric, Bernard Fabaron chef de bureau DOS1 chargé des moyens du 1er degré

Introduction par le syndicat :

Les enseignants de l'IMPro ont souhaité être reçus, suite à une annonce de M. Lalanne IEN informant de la suppression d'une des deux heures supplémentaires dues aux enseignants travaillant dans des établissements spécialisés accueillant des élèves de 14 ans et plus. Les collègues sont stupéfaits de ces « informations » et ce pour de nombreuses raisons.

Les textes réglementaires, en particulier la **Circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974**, organisent le paiement de ces 2 heures supplémentaires. La circulaire n°2009-088 du 17-7-2009 confirme que les ORS (Obligations Réglementaires de Service) des enseignants spécialisés, dont les 108 heures, sont hors du champ d'application des heures de « synthèse et de coordination ».

Cette annonce apparaît pour ce qu'elle est : une non-reconnaissance de la quantité et de la qualité du travail fourni. Le syndicat rapporte que les enseignants sont indignés de la mise en doute leur professionnalisme.

Le Snudi FO rappelle que les enseignants du 1er degré sont les fonctionnaires qui perçoivent le plus bas revenus annuels de la catégorie A. Ni primes, ni régime indemnitaire, ni visite médicale, un service social rabougri, un accès à la hors classe indécent tant le pourcentage des heureux élus est faible ! Faudrait-il en plus supprimer les maigres avantages octroyés à quelques-uns ?

Enfin, le Snudi FO rappelle que les ORS devant les élèves n'ont pas diminué pour les enseignants en IME, IMPro. Les charges de travail sont de plus en plus lourdes pour tous ; les salariés n'acceptent pas la moindre baisse de salaire.

Le syndicat déclare : « *les collègues sont en colère. Alors, ils ont souhaité vous rencontrer pour vous parler de leur travail, de ce qu'ils font au quotidien, avec*

leurs élèves et aussi au sein de l'établissement. Ils sont venus aussi pour vous demander de payer les heures dues ».

Prise de parole des enseignants de l'IMPro :

Les enseignants de Lamarck ont alors exposé leur travail, leurs projets. Ils ont détaillé longuement les dispositifs mis en œuvre dans l'établissement, pour la réussite des élèves.

Ils ont aussi apporté les dossiers réalisés par les élèves, montré la qualité de leurs travaux.

Ils ont parlé de l'investissement des élèves, de leurs apprentissages, de leurs réussites, des heures de travail passées à préparer l'examen du CFG.

Ils ont aussi rappelé que ce travail en commun est le produit d'une équipe qui se forme, qui se stabilise grâce à l'investissement de chacun. Supprimer des éléments de salaire, c'est aussi fragiliser la stabilité récente de l'équipe.

La délégation stigmatise aussi l'injustice faite aux coordonnateurs qui font le travail des directeurs pédagogiques sans en toucher les rémunérations. (Voir aussi délégation du Snudi FO au ministère)

L'IA : est resté attentif et intéressé par l'exposé des collègues.

Il a ensuite tenté d'opposer une prétendue « ambiguïté » des textes sur les ORS (obligations Règlementaires de service) à la circulaire de 1974. Toutefois, aux demandes de précisions, l'IA n'a apporté aucun élément concret pour démontrer ses assertions

Il a rappelé que certains enseignants ne faisaient que 22 heures devant les élèves et donc, les heures de coordination et de synthèse n'avaient pas à être payées dans ce cas là.

La délégation : a confirmé que les enseignants faisaient bien les 24 heures réglementaires devant les élèves.

l'IA : considérant que les 2 heures supplémentaires hebdomadaires étaient justifiées, a annoncé qu'elles seraient toutes payées.

A la sortie de la délégation,
l'IA a remercié les personnels pour le travail accompli...

